ARGENTEUIL ~~2022~~ 2014

Nous dénonçons cette opération de communication à visée électoraliste faite aux frais du contribuable argenteuillais!

En effet le coût de cette opération, entièrement payée par le contribuable argenteuillais est loin d'être négligeable :
- 160 000€ d'agence de communication
- Plus les frais d'impression des tracts et de leur distribution par milliers, des brochures, des banderoles, des affiches et de leurs emplacements publicitaires, l'organisation des réunions, la confection du site, les relances téléphoniques, les frais de photographies, de films, l'implication du personnel municipal dans la gestion de tout cela etc...

Coût estimé entre 200 000 et 250 000€

M. Doucet est-il si loin des préocuppation et des besoins des argenteuillais pour gaspiller cet argent?

Cette somme aurait pu être consacrée à des projets bien plus utiles à notre communauté ; réfection de voirie, d'école, espaces verts, accompagnement social, associations sportives, culturelles…

Si M. Doucet se souciait réellement du quotidien des argenteuillais, il aurait du se tourner vers les conseils de proximité qu'il a lui-même créé ; solution qui eut été moins onéreuses que cette solution au résultat aléatoire.
N'est ce pas un peu tard de commencer à «écouter» les argenteuillais à la fin de son mandat?

www.argenteuilaucoeur.fr

Argenteuil au coeur
contact@argenteuilaucoeur.fr
Télécopie : 09 55 44 15 83
www.argenteuilaucoeur.fr

Franck Debeaud,
Président de l'association
06 51 84 29 95
f.debeaud@argenteuilaucoeur.fr

La vrai écoute, celle qui se soucie du citoyen c'est celle qui s'occupe du quotidien.

Depuis sa création Argenteuil au coeur a dénoncé et agit contre des situations locales tendues.
Stationnement près de la mosquée du Val, blocage d'école vis-à-vis de la fermeture d'une classe et aujourd'hui la modification du PLU.

Que va faire M. Doucet face à l'opposition des argenteuillais à sa proposition de modification du PLU ?
Même si une évolution du PLU est souhaitable, elle doit se faire au bénéfice des argenteuillais et non des promoteurs, En effet, cette modification si elle était entérinée permettrait la construction à grande échelle de batiments collectifs dans les zones pavillonaires.
Avec la suppression de l'obligation de construire dans un carré de 13x13m (Projet de modification), un promoteur faisant l'acquisition d'un terrain de 2000m² pourrait construire un bâtiment de 800m² d'emprise au sol!

Vous pouvez écrire sur le registre d'enquête et rencontrer le Commissaire-Enquêteur le mercredi 19 décembre 2012, de 16h à 19h (date limite).

Plus d'informations sur le site ***www.argenteuilaucoeur.fr***

ARGENTEUIL ~~2002~~ 2014

Ne pas jeter sur la voie publique

Toute l'équipe d'Argenteuil au coeur vous souhaite de
joyeuses fêtes de fin d'année!